

1/2

Télérama

Vous rêvez d'être graphiste, concepteur de jeux vidéo, peintre... Notre guide formations pour choisir votre école

N° 3191 | DU 12 AU 18 MARS 2011

Manger tue



MÉRCREDI 5 MARS 2011 (REDDO MADAIRE) PR 2,30 €
M 02773 - 3191 - F: 2,30 €
GPPAP N° 0616180854



0 671100 859418

Hebdomadaire
T.M. : 744 846☎ : 01 55 30 55 30
L.M. : 2 738 000

Télérama

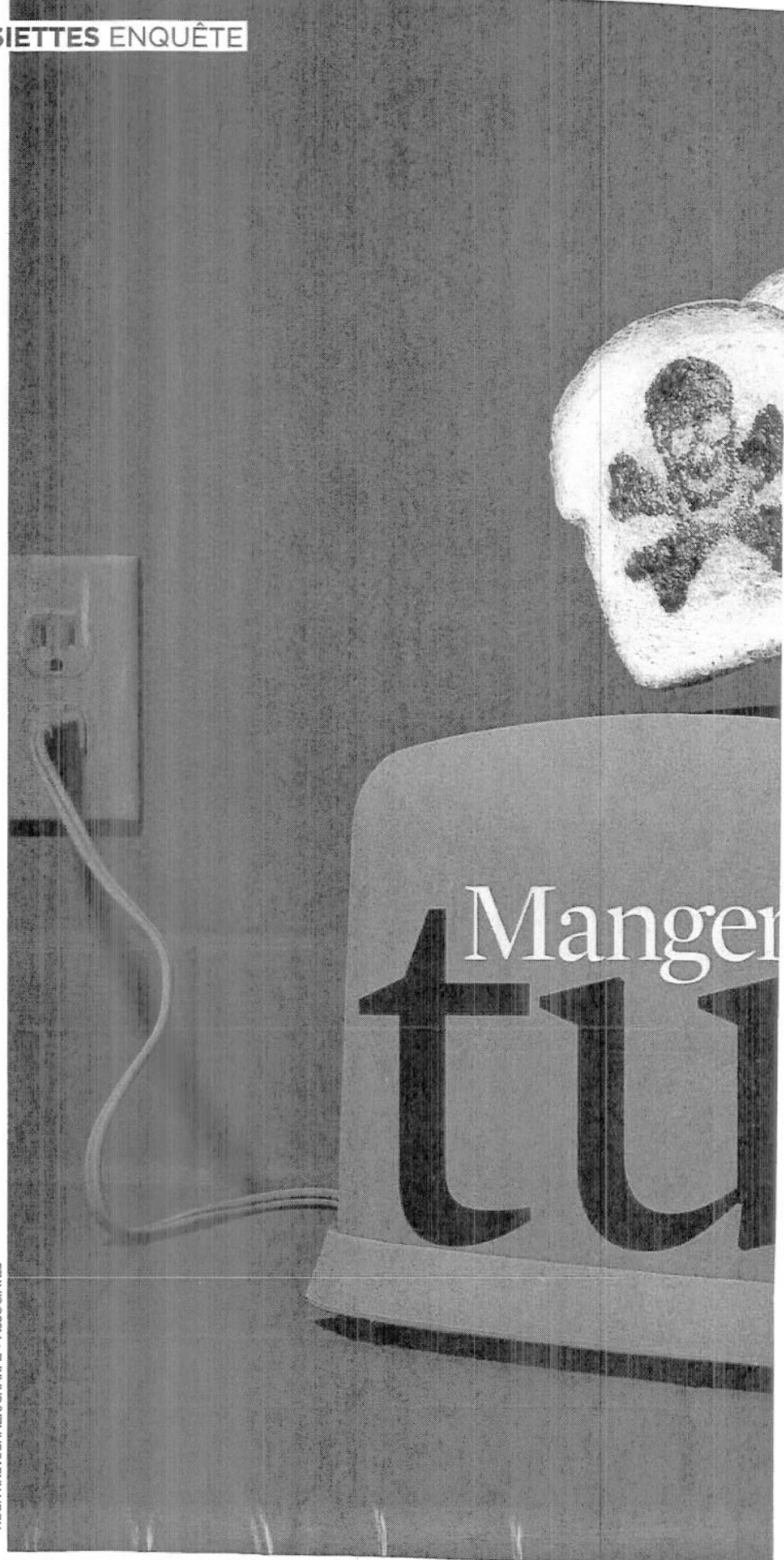
MERCREDI 9 MARS 2011

DU POISON DANS NOS ASSIETTES ENQUÊTE

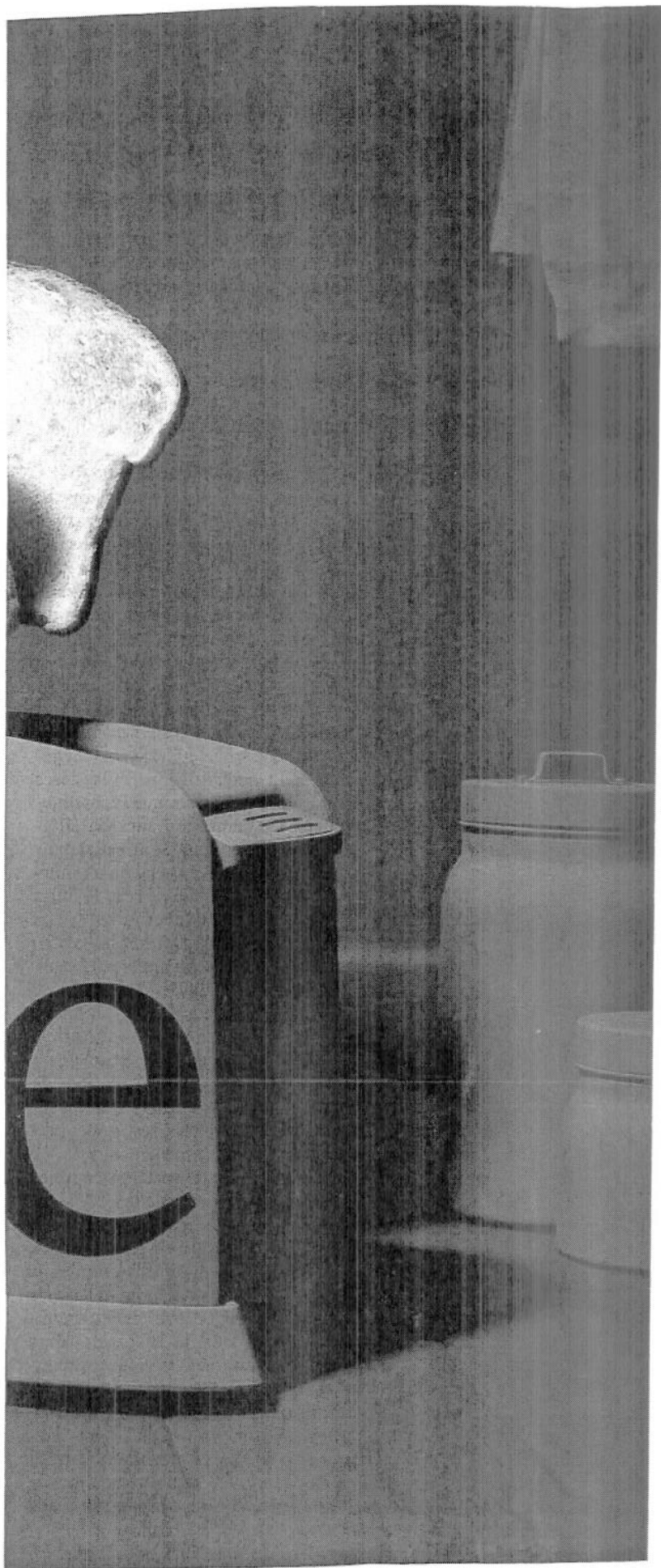
Appel à la
transparence

Aujourd'hui, le Mediator. Hier, l'amiante et le Distilbène. Demain, les pesticides, le bisphénol A ou l'aspartame ? On sait aujourd'hui que tout retard dans la prise de décision en matière de sécurité sanitaire se paye au prix fort. En a-t-on tiré les leçons ? Non. Et pourtant, il y a urgence. Des milliers de substances chimiques ont envahi notre environnement. Et tout particulièrement notre alimentation. Si l'industrie y trouve son compte, les scientifiques s'alarment eux des effets toxiques de certaines de ces substances et pointent une augmentation effrénée des maladies chroniques (cancers, diabète, troubles du comportement...). Autant d'inquiétudes dont se saisit *Notre poison quotidien*, documentaire informé et édifiant de Marie-Monique Robin diffusé le 15 mars sur Arte. Nous le prolongeons en donnant la parole à André Cicoella, qui, à la tête du Réseau environnement santé (RES), se bat pour que les risques liés à l'environnement soient enfin placés au cœur des politiques de santé publique ; et en nous appuyant sur deux dossiers – l'aspartame et le bisphénol A – emblématiques de la façon dont politiques et autorités sanitaires prennent en compte, ou pas, les signaux d'alerte des scientifiques. « *Savoir, c'est pouvoir* », insiste Marie-Monique Robin dans son documentaire. Un précepte qui résume la situation actuelle du citoyen consommateur. A l'heure où les filets de protection des autorités sanitaires et des pouvoirs publics peuvent lui paraître pour le moins lâches.

HUGH KRETSCHMER/SHARPE + ASSOCIATES



42



La pollution par l'alimentation et l'environnement atteint un seuil inquiétant. Il est urgent de revoir notre politique de santé, alerte le toxicologue André Cicoella. Pour preuves, le scandale des biberons au bisphénol A et la suspicion à l'égard de l'aspartame.

On pourrait dire de lui que c'est un lanceur d'alerte ou un agent d'influence. André Cicoella se voit plutôt comme un ouvrier de conscience. Ce chimiste toxicologue préside depuis sa création, en 2009, le Réseau environnement santé (RES), un rassemblement d'ONG de défense de l'environnement, de scientifiques, d'associations de malades et de professionnels de la santé. A la tête du RES, il alimente le débat public avec toutes les études scientifiques qui lient le développement des maladies chroniques aux facteurs environnementaux. Objectif : placer la question de l'environnement au cœur des politiques de santé publique.

Pourquoi les effets de l'environnement sur notre santé sont-ils si peu pris en compte ?

L'approche classique encore dominante appréhende les problèmes milieu par milieu. On a ainsi adopté des réglementations spécifiques pour l'eau, les aliments, l'air ou les sols sans jamais penser la question globalement et protéger efficacement la santé de nos concitoyens. Résultat, il n'y a jamais eu autant de maladies chroniques - cancers, maladies cardiovasculaires et respiratoires, diabète, troubles du comportement ou de la reproduction... - qu'aujourd'hui. Il est donc temps de changer de paradigme, d'aborder les problèmes de manière transversale, car l'homme passe en permanence d'un milieu à l'autre. On boit de l'eau, on

DU POISON DANS NOS ASSIETTES ENQUÊTE

On respire, on mange des conserves ou des fruits et légumes traités avec des pesticides, on est jeune puis vieux. Il faut partir du constat de l'augmentation continue de ces maladies chroniques pour essayer d'en comprendre les causes et leur interaction. Cela conduit à mettre la question de l'environnement, au sens large du mot, au cœur des politiques de santé, à cesser de considérer que celles-ci se résument à une politique de soin. Il est important de soigner les gens, mais il est tout aussi important de faire en sorte qu'ils ne soient pas malades. Et, pour cela, il faut aussi soigner l'environnement.

La croissance des maladies chroniques n'est-elle pas due avant tout à l'augmentation de l'espérance de vie, à nos habitudes alimentaires ou à la consommation d'alcool ou de tabac ?

C'est la grille d'explication classique : d'abord le vieillissement, puis la consommation de tabac et d'alcool. Elle renvoie à une responsabilité individuelle et laisse les causes environnementales totalement de côté. Elle ne permet pas de comprendre la gravité de la situation actuelle. Le 28 mai 2008, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a lancé un plan mondial de lutte contre les maladies non transmissibles pour faire face à cette « épidémie » de maladies chroniques, qualifiée de « *principal défi auquel l'humanité doit faire face en ce début de XXI^e siècle* ». En dehors des pays les plus pauvres, où les maladies infectieuses restent dominantes (mais de peu), les maladies chroniques sont devenues la principale cause de mortalité. Mais en même temps que l'OMS fait ce constat dramatique, elle ne retient que quatre facteurs de risques : tabac, alcool, alimentation et sédentarité, et laisse de côté la pollution physico-chimique. Cela n'est pas défendable au vu des connaissances scientifiques actuelles. On voit bien que l'industrie chimique continue d'agir pour faire en sorte que cette pollution ne soit pas reconnue comme un facteur de risque.

Les maladies chroniques ont-elles à ce point augmenté en France ?

Oui. Aujourd'hui, on compte par exemple trois cent cinquante mille

personnes atteintes d'un cancer. C'est deux fois plus qu'il y a vingt ans, et l'argument de bon sens qui lie cette augmentation à la démographie – croissance et vieillissement de la population – ne correspond pas à la réalité. De 1990 à 2008, le nombre de nouveaux cas de cancers et de maladies cardiovasculaires a progressé quatre fois plus vite que le changement démographique. Pour le diabète, cette progression est cinq fois plus rapide que le changement démographique sur la période 2000 à 2008. Certes, la mortalité baisse, ce qui montre que le système de soins fonctionne bien, mais c'est insuffisant, car la morbidité, c'est-à-dire le nombre de cas de maladies, continue, lui, d'augmenter.

Pourtant, l'ARC et la Ligue contre le cancer ne semblent pas reconnaître l'environnement comme un facteur de cancer...

Les cancérologues sont encore réti-

A lire
Notre poison quotidien, Comment l'industrie chimique empoisonne notre assiette, de Marie-Monique Robin, éd. La Découverte/Arte Editions, 300 p., 20 €, en vente à partir du 24 mars.
La Grande Invasión, Enquête sur les produits qui intoxiquent notre vie quotidienne, de Stéphanie Horel, éd. du Moment, 314 p., 20 €.

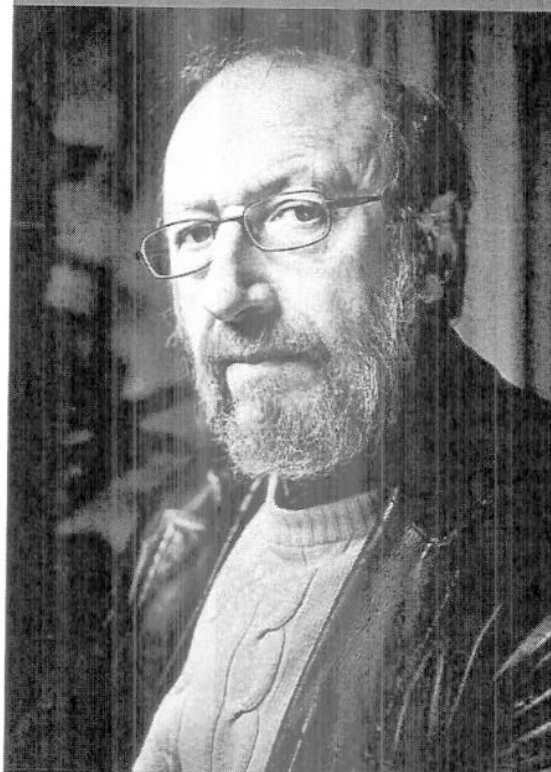
cents à reconnaître la dimension environnementale de la maladie. Il n'y a d'ailleurs quasiment rien sur cette question dans le Plan cancer. Sans doute parce que, dans ce domaine, l'Académie de médecine réussit encore à faire la loi. Dans son rapport de 2007 sur le cancer et ses causes, elle continue de faire porter une très grande responsabilité à l'alcool et au tabac et minimise totalement les causes environnementales, qui ne seraient responsables, selon elle, que de 0,5 % des cas de cancer ! **Pourquoi remettez-vous en cause la notion de dose journalière admissible (DJA) – c'est-à-dire la quantité de produits chimiques qui peut être ingérée quotidiennement par un individu tout au long de la vie sans risque pour la santé –, qui est un des fondements de la réglementation des produits chimiques dans l'alimentation ?**

Parce que cet outil est devenu complètement obsolète ! La DJA définit un seuil de toxicité en partant de l'idée que la dose fait le poison, autrement dit qu'à de très faibles doses les substances chimiques contenues dans l'alimentation sont parfaitement inoffensives. Or on sait depuis des années que ce schéma ne fonctionne pas dans tous les cas. Pour les perturbateurs endocriniens (1), ce n'est pas la dose qui fait le poison, c'est la période qui fait le poison, et, le plus souvent, à des doses infimes. Des expérimentations animales nous ont appris qu'une exposition, même très faible, à des perturbateurs endocriniens pendant la période de gestation pouvait avoir des conséquences graves bien des années plus tard et sur plusieurs générations.

Que préconisez-vous en complément ou à la place de la DJA ?

Nous proposons de changer de grille de lecture. Aujourd'hui, comme l'a encore prouvé l'amiante, mais aussi plus récemment l'affaire du Mediator, on attend d'être complètement sûr de la toxicité d'un produit avant d'agir. Nous estimons que dès qu'une substance chimique utilisée dans l'alimentation est identifiée comme potentiellement dangereuse à partir de l'expérimentation animale, elle doit être éliminée sans attendre d'avoir la certitude de son action chez l'homme.

« Comment un expert travaillant pour une autorité sanitaire peut-il critiquer l'industrie chimique qui l'emploie comme consultant ? » ANDRÉ CICOLELLA



Les autorités sanitaires nationale (Anses) et européenne (Efsa) veillant à la sécurité des consommateurs ont perdu beaucoup de leur crédibilité. Comment pourraient-elles la retrouver ?

Le RES soutient la proposition de la Fondation Sciences citoyennes d'une « loi de protection de l'alerte et de l'expertise » qui créerait une haute autorité, sur le modèle de la Halde ou de la Cnil, chargée de définir un code de déontologie pour les autorités sanitaires et de veiller à son respect. Au niveau européen, il faut une directive allant dans ce sens. Il est aussi urgent de redéfinir le statut de l'expert, en le distinguant clairement de celui de consultant. Comment attendre d'un expert travaillant pour une autorité sanitaire qu'il critique l'industrie chimique qui l'emploie comme consultant ? C'était la situation de certains membres du comité de l'Afssa [ancêtre de l'Anses, NDLR], dont son président, qui a statué sur le bisphénol A. Il faut également repenser le financement de l'expertise, qui demande du temps et de l'expérience. Elle ne peut plus être une activité bénévole ou mal valorisée pour les chercheurs qui y participent.

Comment rendre plus efficace une politique de santé publique ?

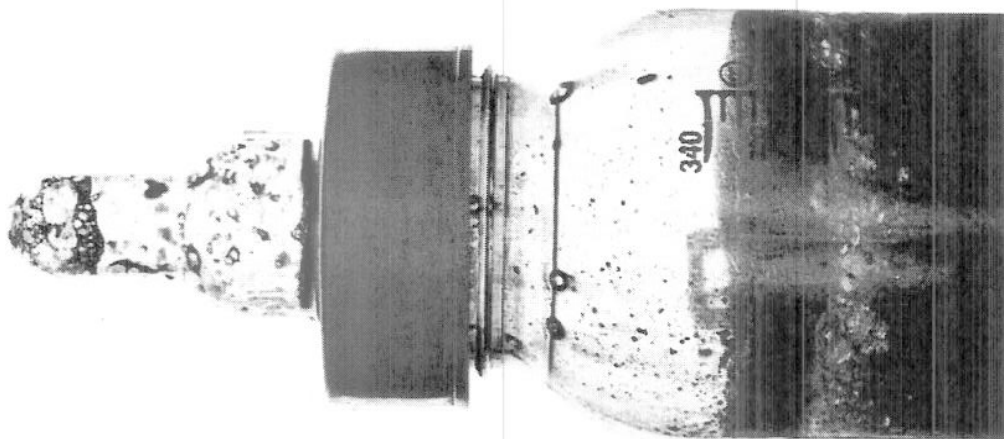
L'alimentation est une composante importante de la santé. Pourquoi ne pas créer un ministère de la Santé et de l'Alimentation ? Avec les édulcorants, les additifs, les conservateurs, les pesticides... nous vivons dans un modèle d'alimentation basé sur la chimie. Un modèle condamné. Il faut retourner à un modèle plus sain. C'est ce que défend le mouvement bio.

Quelle est notre marge d'action en tant que citoyen et la vôtre en tant que lanceur d'alerte ?

Celle du citoyen réside dans l'acte de consommation. Notre rôle à nous est de rendre les données scientifiques disponibles et compréhensibles, d'alimenter le débat public. Après, à chacun de s'en emparer, individuellement ou collectivement ■

PROPOS RECUEILLIS PAR VIRGINIE FÉLIX, JEANNE FERNEY ET OLIVIER MILOT

(1) Ce sont les substances (bisphénol A, parabène, phtalate...) qui peuvent interférer avec le système hormonal. Ils provoquent des troubles de reproduction et de développement ainsi que certains cancers.



Bisphénol A, alertez les bébés

Janvier 2010, 28 000 biberons suspectés d'être toxiques sont retirés des crèches parisiennes. Retour sur une affaire édifante.

C'est une histoire exemplaire. Elle raconte comment, sous l'impulsion de quelques hommes, une collectivité locale - la Mairie de Paris - a décidé d'interdire un produit d'utilisation courante - le biberon en plastique - parce qu'il contenait une substance chimique jugée potentiellement toxique - le bisphénol A - alors que ni la loi, ni les autorités sanitaires française (1) ou européenne (2) ne remettaient en cause son utilisation. Tout commence par un article publié dans *Le Monde* du 12 juin 2008. Sous le titre « Les biberons en plastique au cœur d'un débat scientifique », le journal s'interroge sur la dangerosité du bisphénol A (en abrégé BPA). L'article attire l'attention de la conseillère du maire de Paris chargée des âges de la vie, qui le transmet au service de la Ville en charge des familles et de la petite enfance. Pas tout à fait un hasard. Le BPA qu'on trouve un peu partout (biberons, bonbonnes d'eau, boîtes de conserve, canettes...) traîne une réputation controversée. Classé parmi

les perturbateurs endocriniens, il est suspecté par de nombreuses études scientifiques d'avoir des effets sur la reproduction et de favoriser certains cancers. Les biberons au BPA viennent même d'être interdits de vente au Canada.

La direction de la petite enfance met deux mois à réagir pour conclure qu'il est urgent d'attendre. S'appuyant sur la législation, la sous-directrice écrit dans une lettre du 13 août : « Il paraît souhaitable, afin d'éviter des réactions débordantes (sic), d'attendre la décision du ministère de la Santé qui fera suite aux conclusions de l'Afssa sur le sujet. » L'affaire rebondit, en janvier 2009, grâce à un reportage diffusé par France 2 dans *Complément d'enquête*. Son titre est éloquent : « Biberons empoisonnés » ; son contenu troublant, car il donne la parole aux scientifiques qui pointent la toxicité du BPA. A la Mairie de Paris, le reportage ne passe pas inaperçu. Cette fois, c'est l'adjoint au maire chargé de la petite enfance, Christophe Najdowski, qui monte au créneau. L'élu ■

A voir
Notre poison quotidien, le 15 mars à 20h40 et le 18 mars à 10h10 sur Arte.
La Grande Invasion, de Stéphane Horel, prochainement sur France 5.
Mâles en péril, de Sylvie Gilman et Thierry de Lestrade, le 1^{er} avril à minuit sur Arte.

DU POISON DANS NOS ASSIETTES ENQUÊTE

Après la loi interdisant la commercialisation des biberons au bisphénol A, pourquoi ne pas aller plus loin et l'interdire dans tous les contenants alimentaires ?

Verts envoie à son tour une lettre à la direction des familles et de la petite enfance. Le ton est diplomatique, les arguments politiques (« *L'attentisme de la Ville pourrait être de plus en plus critiqué* ») et la conclusion sans appel : « *Je souhaite que toutes les solutions permettant de ne plus recourir aux biberons contenant du BPA soient recherchées et analysées.* » Autrement dit, il faut appliquer le principe de précaution inscrit dans la Constitution française. Les élus Verts au Conseil de Paris tentent alors d'« *ambiancer* » l'entourage du maire. Pas évident. « *Bertrand Delanoë est plus scientifique qu'écolo. Revendiquer le principe de précaution n'est pas dans sa culture* », raconte Denis Baupin, son adjoint à l'environnement. Ils ont pourtant un argument majeur : des solutions alternatives au biberon au BPA existent. On commence à trouver des biberons en plastique

sans BPA et on peut revenir aux bons vieux biberons en verre. Problème, les biberons sans BPA coûtent plus cher et les biberons en verre cassent. Le débat avance pourtant avec une nouvelle interrogation : faut-il renouveler tous les biberons en une seule fois ? La question n'est pas tranchée quand, le 17 avril, une dépêche AFP citant Christophe Najdovski et Denis Baupin annonce que « *la Ville de Paris ne veut plus de biberons au BPA pour ses crèches* ». La dépêche fait bondir Nicolas Revel, le directeur de cabinet de Bertrand Delanoë, qui se fend d'un coup de fil peu amène à leur rencontre sur le thème de « *l'annonce prématurée* ». Les deux élus ont-ils forcé la main au maire de Paris ou simplement court-circuité la communication de la Mairie de Paris ? L'un et l'autre jurent qu'ils avaient obtenu l'accord de Bertrand Delanoë. Accord verbal seulement, car la décision écrite n'interviendra que quelques semaines plus tard. Le 1^{er} janvier 2010, les vingt-huit mille biberons des quatre cent trente crèches et haltes-garderies municipales sont remplacés en une seule fois pour un tiers par des biberons en verre et pour le reste par des biberons en plastique sans BPA. Surcoût pour la

collectivité : cinquante-huit mille euros. Les biberons obsolètes ont été recyclés en granules destinés à la fabrication de lunettes et de phares de voiture. Six mois plus tard, le Parlement français vote à l'unanimité une loi interdisant la commercialisation des biberons au BPA. Faut-il aller plus loin et interdire le BPA dans tous les contenants alimentaires ? C'est la logique. Lors de la discussion du projet de loi, Valérie Létard, alors secrétaire d'Etat au Développement durable, avait promis que « *le gouvernement s'engageait à revenir devant le Parlement en janvier 2011 pour décider de l'opportunité d'aller vers une évolution de la réglementation du BPA.* » Janvier est passé sans que rien ne se passe. Le ministère de l'Ecologie nous a cependant certifié que le gouvernement tiendrait parole... dans quelques mois ■ OLIVIER MILOT

(1) L'Anses, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, est issue de la fusion, en juillet 2010, de l'Afssa, Agence française de sécurité sanitaire des aliments, avec l'Afsset, Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail.
(2) L'Efsa (European Food Safety Authority), Autorité européenne de sécurité des aliments.

Le goût amer de l'aspartame

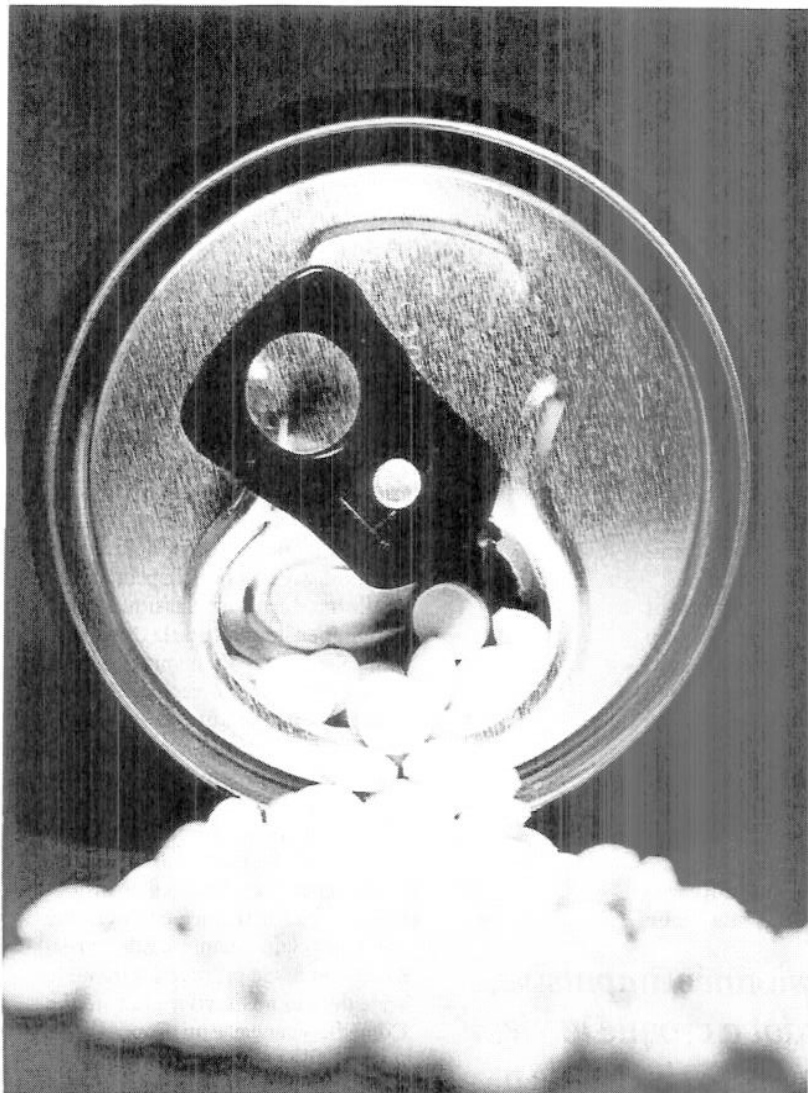
Un appétit sans fin. Depuis trente ans, l'aspartame s'est insinué partout comme la poudre magique. Sodas, chewing-gums, yaourts, médicaments : le faux sucre a grignoté les parts de marché, offrant la promesse d'une consommation déculpabilisée, sans la crainte des calories ou l'amertume de la frustration. Mais l'histoire édulcorée se teinte d'un arrière-goût moins suave. Deux études viennent à nouveau jeter le doute sur l'innocuité de ce produit, sur lequel plane depuis toujours le parfum de la controverse et de la suspicion. La première, réalisée par des chercheurs danois sur 60 000 femmes enceintes, montre un risque accru d'accouchement prématuré chez les consommatrices de boissons à l'aspartame. L'autre,

Interdit dans les aliments pour bébés, pourquoi l'édulcorant est-il encore présent dans 6 000 produits, dont 350 médicaments ?

émanant de l'institut italien Ramazzini, qui étudie l'édulcorant depuis 1997, établit que l'exposition à celui-ci entraînerait une augmentation significative des cancers du foie et du poumon chez la souris mâle. Et *Notre poison quotidien*, le film de Marie-Monique Robin, coupe encore un peu plus l'envie de siroter son soda *light*. Avant même les derniers rebondissements scientifiques de cet hiver, la journaliste y décrypte une histoire de faux sucre teintée

de faux-semblants, pointant les manœuvres d'une industrie pour obtenir coûte que coûte l'agrément de l'édulcorant et les défaillances des autorités de contrôle. Des autorités en première ligne après la publication de ces deux dernières études, mais qui continuent de nier que l'aspartame représente un danger. En attendant, pour le consommateur qui voudrait appliquer le principe de précaution, les choses tournent au casse-tête. Car l'aspartame est présent dans 6 000 produits. Il faut savoir le détecter en relisant les notices. Pas évident, on en avale parfois sans le savoir pour soigner une otite ou traiter un asthme. Quelque 350 médicaments référencés par le Vidal contiennent en effet de l'aspartame. Comprimés, sirops,

7/7
+2



UNE ÉTUDE DANOISE MONTRÉ UN RISQUE ACCRU D'ACCOUCHEMENT PRÉMATURÉ CHEZ LES CONSOMMATRICES DE BOISSONS À L'ASPARTAME.

matiser 1 tonne d'antibiotique du type amoxicilline, il fallait 900 kg de sucre; il ne faut plus que 25 kg d'aspartame », confie un salarié d'un grand groupe pharmaceutique.

La réglementation n'est pourtant pas exempte de paradoxe. L'aspartame est autorisé dans les médicaments pédiatriques. Y compris pour les nourrissons. Et pourtant un règlement européen de 1994 interdit son utilisation dans l'alimentation pour les enfants de moins de 3 ans. « Une situation surprenante », commente le nutritionniste Laurent Chevallier. « La réglementation n'est pas la même, mais les doses ne sont pas les mêmes non plus, relativise-t-on chez GlaxoSmithKline. Un médicament, on ne le prend que quelques jours. » « L'interdiction dans la nourriture pour enfants devrait entraîner de fait l'interdiction dans les médicaments », estime la députée européenne Corinne Lepage. Elle-même a sollicité une audition publique sur l'aspartame, le 16 mars, au Parlement européen. S'y trouveront confrontés les représentants de l'agroalimentaire, de l'industrie du médicament, des agences sanitaires. « Nous avons attiré l'attention depuis longtemps sur les effets négatifs de cet additif. L'Efsa [l'Autorité européenne de sécurité des aliments] doit de toute urgence prendre en compte les résultats des dernières études, et la Commission européenne prendre des mesures concrètes et urgentes afin de protéger les consommateurs. Nous ne devons pas attendre qu'une catastrophe sanitaire survienne pour agir », dit-elle.

A Montpellier, dans les cliniques où il exerce, Laurent Chevallier a banni l'aspartame, tout particulièrement à la maternité. « Même le Manuel Merck, ouvrage de référence pour les médecins, indique que le risque existe puisqu'on peut lire : "L'absorption modérée d'aspartame pendant la grossesse ne semble entraîner qu'un faible risque fœtal." » « Quel est le niveau d'éléments scientifiques dont les agences sanitaires ont besoin pour prendre des mesures de précaution ?, s'interroge le nutritionniste. Dans toutes les grandes affaires sanitaires, il y a des retards à la prise de décision. » Dès lors, le bénéfice du doute doit-il profiter aux consommateurs ou aux entreprises ? ■ VIRGINIE FÉLIX

poudres en sachet, analgésiques, antibiotiques, anti-inflammatoires. Parmi ceux-ci, certains sont destinés aux enfants ou aux nourrissons (l'Orelox, le Clamoxyl, l'Augmentin...), ou prescrits chez la femme enceinte (des compléments de calcium), des publics plus vulnérables. Pour certains traitements, la version édulcorée s'impose sans alternative. Impossible, chez le pharmacien, de lui substituer une version sans aspartame. « Beaucoup de ces médicaments peuvent être utilisés en traitement prolongé. Et, parmi ceux-ci, peu précisent la quantité d'aspartame qu'ils contiennent, remarque le pneumologue Philippe Richard. En outre, tous les médecins n'ont pas forcément conscience de cette présence d'aspartame dans les médicaments. » Cer-

tains sont tombés des nues quand nous les avons interrogés. L'aspartame s'est immiscé dans la composition des médicaments au cours des années 1990. Et surtout dans le secteur pédiatrique, où il faut sucrer les produits pour que les enfants acceptent de les avaler. « Ce choix de l'édulcorant va dans le sens du discours médical actuel, explique Anne Carpentier, directrice des affaires médicales au Leem, l'organisme représentant l'industrie pharmaceutique. Les autorités de santé préconisent de bannir le sucre, facteur d'obésité et de caries. » Peu à peu, les formules avec sucre se sont effacées des pharmacies au profit de ces médicaments light. Les fabricants d'aspartame ont gagné des parts de marché. Et les labos n'ont pas tout perdu. « Pour aro-



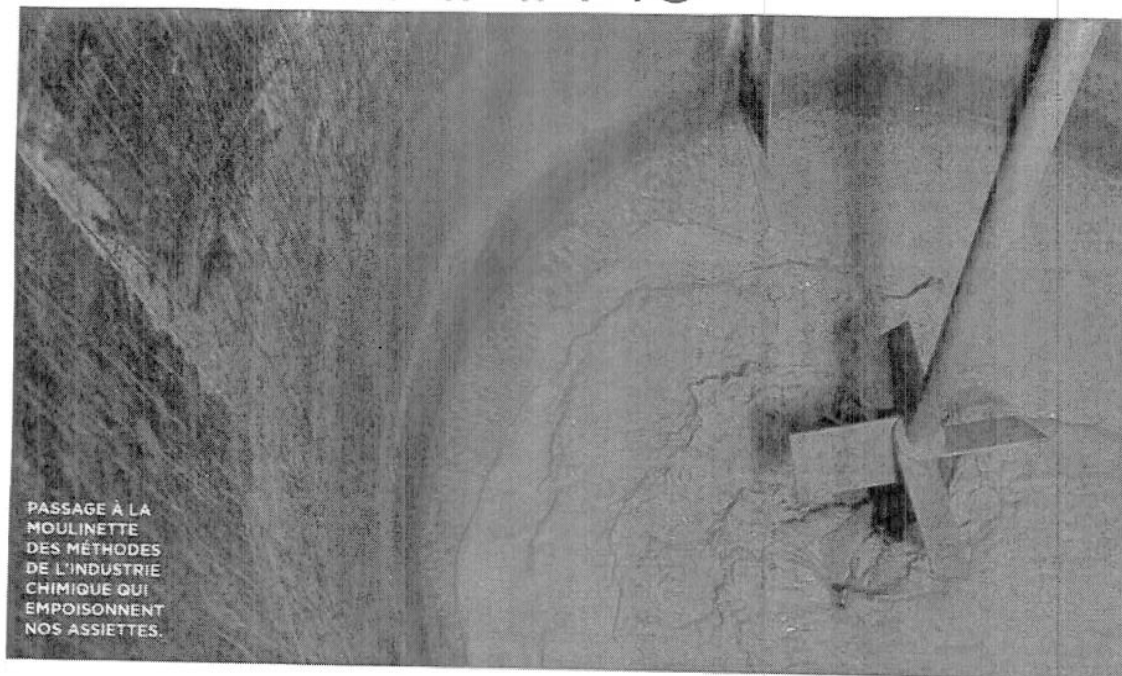
Hebdomadaire
T.M. : 744 846

☎ : 01 55 30 55 30
L.M. : 2 738 000

Télérama

MERCREDI 9 MARS 2011

MAR 15



PASSAGE À LA
MOULINETTE
DES MÉTHODES
DE L'INDUSTRIE
CHIMIQUE QUI
EMPOISONNENT
NOS ASSIETTES.

TTI 20.40 Arte Documentaire

Notre poison quotidien

Documentaire de Marie-Monique Robin (Fr., 2010). 115 mn. Inédit. Ce n'est pas le genre d'enquête qui aide à se sentir bien dans son assiette... Mais pour le citoyen avide d'infos sur la composition de son panier à provisions, *Notre poison quotidien* est un morceau de choix, aussi roboratif qu'édifiant. Marie-Monique Robin y passe à la moulinette les méthodes d'une industrie chimique qui assaisonne aussi le contenu de nos réfrigérateurs et de nos garde-manger. Une investigation méthodique et pointue, qui s'empare de trois exemples emblématiques (les pesticides, l'aspartame, le bisphénol A) pour mieux montrer la profonde mutation que connaît notre alimentation depuis cinquante ans, et ses effets sur notre santé.

Agriculture intensive, industrialisation de la production : plus de cent mille produits chimiques se sont infiltrés dans notre environnement, et en premier lieu notre nourriture. Comment est évaluée la dangerosité de ces substances ? Les agences de réglementation jouent-elles efficacement leur rôle face aux pressions des lobbies de la chimie et de l'agro-

alimentaire ? Les réponses auxquelles aboutit Marie-Monique Robin sont pour le moins inquiétantes. Elle met au jour des défaillances multiples : des études de toxicité réalisées par les entreprises elles-mêmes, des experts pollués par des conflits d'intérêt... Et un système d'évaluation des produits chimiques reposant sur une dose journalière admissible (DJA) que les scientifiques interrogés jugent obsolète.

Au bout de la chaîne, il y a notre assiette, et notre santé. Depuis trente ans, les maladies chroniques explosent dans les pays occidentaux, leur cartographie suivant de très près celle du développement industriel. Face à ce constat, et aux intérêts économiques en jeu, de quels moyens disposons-nous pour faire changer les choses ? Telle est la question qui se pose aux citoyens, et aux politiques, à l'issue de cette enquête saisissante. VIRGINIE FÉLIX

Suivi d'un débat en présence de la réalisatrice. Le documentaire sera disponible en DVD (Arte éditions et INA éditions) à partir du 23 mars. Rediffusion : 18/3 à 10h10. Lire page 20.

L'assiette aux peurs

MARDI 15 MARS

Après la contamination des champs par les produits Monsanto, Marie-Monique Robin s'attaque à la contamination de notre assiette par l'ensemble de l'industrie agroalimentaire.

20H40 - ARTE DOC : "Notre poison quotidien", DE MARIE-MONIQUE ROBIN.

L'enquête-choc de Marie-Monique Robin sur le géant des OGM et des pesticides Monsanto l'a rendue célèbre : 1,6 million de spectateurs pour le film diffusé en 2008, et un livre vendu à 100 000 exemplaires et traduit en 16 langues. Marie-Monique Robin, mordante enquêtrice, s'attaque désormais à la contamination chimique de notre assiette. Son film « Notre poison quotidien » et son livre éponyme (éditions La Découverte, en librairie le 24 mars) démontent le système pervers par lequel nos repas sont devenus mortels.

TéléObs. – Comment êtes-vous passée de Monsanto à notre frigo ?

Marie-Monique Robin. – Plus j'avancé sur « le Monde selon Monsanto », plus je me demandais si cette entreprise était une exception dans sa manière de mentir, de manipuler, de contrôler les données. La réponse est non : toutes les sociétés sont pareilles. Qu'il s'agisse du benzène, de l'essence au plomb, du polychlorure de vinyle (PVC), c'est toujours la même histoire. Dès qu'une étude évoque la possibilité d'un risque, elles en produisent une autre qui dit l'inverse. C'est un système.

Comment s'est-il mis en place ? – Dès le XVIII^e siècle et la révolution industrielle, l'idéologie du progrès, forcément positif, domine. On sait très vite qu'il y a un problème. Les cancers explosent au début du XX^e siècle et, dans les usines chimiques, le tribut payé par les ouvriers est incroyable : acides, vapeurs de plomb... C'est la face cachée du progrès. Mais on continue, avec l'idée, grosso modo, que ce progrès bénéficiera à l'humanité. On en connaît le coût, on l'assume et on fait en sorte qu'il soit le plus bas possible. D'où la multiplication des agences de réglementation et d'évaluation de ces nouveaux risques.

Mais ce dispositif réglementaire destiné à nous protéger ne fait pas son boulot...

– Non. Notre système réglementaire est inefficace. C'est le cœur de mon enquête. Quand j'ai commencé à me pencher sur la DJA, Dose journalière admissible, qui mesure, pour chaque produit chimique présent dans la chaîne alimentaire, la quantité maximale que notre corps peut

absorber sans souffrir, je n'y comprenais rien. Et c'est le but : la complexité de ce système assure sa pérennité. Or le modèle selon lequel « la dose fait le poison » et l'élaboration de la DJA ne reposent sur rien. Aucune littérature scientifique. Pas même à l'OMS (Organisation mondiale de la Santé). Pourtant, la DJA sert d'unité de mesure à l'ensemble de la réglementation. Et elle a été reprise par l'industrie pour se protéger, dans un grand tour de passe-passe.



La journaliste dénonce le principe de la Dose journalière admissible, qui mesure la quantité maximale de produits chimiques présents dans les aliments que notre corps peut absorber.

Le vertige atteint son maximum à propos des perturbateurs endocriniens... – Ce que l'on ne savait pas, il y a cinquante ans,

c'est que certaines substances chimiques, les perturbateurs endocriniens, imitent les hormones naturelles et agissent à des doses infinitésimales. Pour ces molécules, le principe de « la dose fait le poison », qui fonde la réglementation, ne marche absolument pas ! Et si elles n'agissent pas isolément, elles interagissent, comme les médicaments. C'est l'effet cocktail. Les risques sont plus importants pour les femmes enceintes, les petits enfants, les ados... Quand l'activité hormonale est très importante. Cela donne des malformations congénitales (micropénis...) et, plus tard, des cancers de la prostate, des testicules, du sein, ou une obésité, un diabète de type 2. Le tout ayant été largement programmé à l'époque foetale. Mais les problèmes de fertilité sont les plus inquiétants : les hommes nés entre 1960 et 1970 ont 50 %

de spermatozoïdes en moins que leurs aînés. Si on continue, les bébés de 2050 ne pourront plus être conçus qu'in vitro. On vous rétorquera que l'espérance de vie ne baisse pas. – Si ! Pour la première fois, elle a commencé à baisser aux Etats-Unis (lire « le Monde » du 27 janvier dernier). Chez nous, elle est au taquet. Dans son rapport « Cancers et environnement » (2008), l'Inserm (Institut national de la Santé et de la Recherche médicale), pourtant prudent, constate une augmentation

de l'incidence de neuf cancers depuis vingt ans. En tenant compte de l'augmentation et du vieillissement de la population, leur taux d'incidence a augmenté de 35 % chez l'homme et de 43 % chez la femme. L'OMS parle d'épidémie. Toutes les tranches d'âge sont concernées, pas seulement les personnes âgées. Et l'âge moyen auquel on déclare un cancer est de plus en plus jeune.

La solution est-elle de se réfugier au bout du monde ? – Il faut surtout une vraie campagne d'information à destination des femmes enceintes et des jeunes parents pour qu'ils évitent ces poisons. Il faut encourager l'agriculture biologique. Vous pensez qu'on ne peut pas nourrir le monde sans pesticides ? C'est faux. Ce sera l'objet de mon prochain film. Il faut enfin revoir la réglementation sur la chimie et encourager la chimie verte. Les pouvoirs publics sont irresponsables de ne pas l'avoir déjà fait.

■ Propos recueillis par Morgane Bertrand

VSD

Aspartame SCANDALE AUTOUR DU FAUX SUCRE QUI A CONQUIS LE MONDE

Élise Lucet SON MARI FOUDROYÉ PAR LA MALADIE



Attentat du Caire 2009 LES LYCÉENS FRANÇAIS ÉTAIENT VISÉS



Zahia, Ruby et les autres... Call-girls ET MAINTENANT SUPERSTARS

Aspar taine

**COMMENT
IL A CONQUIS
LE MONDE**

PAR NATHALIE GILLOT

L'ÉDULCORANT, INTRODUIT SUR LE MARCHÉ AU TERME D'UNE INCROYABLE SAGA, SERAIT UNE IMPOSTURE. DE NOUVELLES ÉTUDES SUR LA TOXICITÉ DU PRODUIT SONT INQUIÉTANTES.



Chicago, 1965. Dans son laboratoire de la compagnie pharmaceutique G. D. Searle, James Schlatter, un chimiste, mène des recherches sur un médicament antiulcéreux. Il parvient à synthétiser une substance à la saveur sucrée, bientôt connue sous le nom d'aspartame. Selon la légende, le chercheur aurait goûté la substance par accident, en humectant son doigt pour saisir une feuille de papier. C'est le début d'une saga industrielle, émaillée durant près de quarante ans par d'homériques batailles de scientifiques tentant de démontrer tour à tour l'innocuité ou la toxicité de cet additif consommé par 200 millions de personnes dans le monde. Alléché par les enjeux financiers d'un

tel produit, au pouvoir sucrant deux cents fois supérieur à celui du saccharose, le lobby agroalimentaire (industriels et prestigieux cabinets d'avocats, relayés par des hommes politiques de premier plan, comme Donald Rumsfeld) a déclenché durant ces décennies les grandes manœuvres. Dernier épisode en date : le 28 février, les autorités européennes de santé, alertées par deux études récentes, italienne et danoise, ont rendu un nouvel avis. Les risques de tumeurs ou d'accouchement prématuré, associés à l'ingestion à long terme de l'édulcorant, ne sont pas suffisamment étayés pour que l'aspartame soit réévalué. Fermez le ban.

L'édulcorant entre pourtant dans la composition d'une impressionnante liste de produits : sucrées, boissons, yaourts, chewing-gums, céréales du petit déjeuner et aussi certains médicaments. Au total, près de six mille articles contiennent de l'aspartame. Aux

4/5

40
mg/kg

de poids
corporel par
jour : c'est
la dose
journalière
admissible
(DJA) en
Europe

6000
articles
contiennent cet
édulcorant

200
millions de
personnes dans
le monde
consomment de
l'aspartame

États-Unis, des consommateurs avertis organisés en réseau se sont évertués à démontrer la collusion entre les acteurs de l'industrie des édulcorants de synthèse et les experts de la toute-puissante Food And Drug Administration (FDA), l'autorité américaine de contrôle des aliments et des médicaments. Épaulées par des avocats pugnaces et des scientifiques de renom, des associations comme l'Aspartame Consumer Safety ont épluché des archives. La procédure du Freedom Of Information Act (Foia) permet à tout citoyen d'obtenir la communication de documents officiels. Précieux pour comprendre comment une substance superflue, selon d'éminents spécialistes du diabète, a conquis le monde sans avoir été correctement testée.

Début 1970, les Américains connaissent les produits édulcorants à base de saccharine, commercialisés par Cumberland Packing Corporation, une société new-yorkaise fondée par Benjamin Eisenstadt. Son idée : fournir un substitut du sucre aux diabétiques. Les petits sachets roses Sweet'n Low ont vite fait fureur. « Il fallait ternir la bonne réputation de la saccharine pour

que l'aspartame puisse faire son entrée sur le marché », relate Mary Nash Stoddard, cofondatrice de l'Aspartame Consumer Safety, dans le documentaire de Robert Kuperberg, *L'Aspartame, un doux parfum de poison*¹. La saccharine restera controversée : interdite au Canada en 1977, elle est autorisée de manière limitée dans le reste du monde. L'aspartame aura, au contraire, un bel avenir.

Pourtant, dès 1971, John Olney, un psychiatre spécialisé en neuropathologie, informe Searle de ses travaux sur l'acide aspartique, l'un des trois composants du produit (avec la phénylalanine et le méthanol). Il a relevé un nombre anormal de lésions cérébrales sur les souriceaux étudiés. Ses résultats sont ignorés. Le 26 juillet 1974, la firme de Chicago obtient une première homologation de son produit. Mais l'avocat James Turner et une association de consommateurs déposent un recours. Des inspecteurs de la FDA débarquent dans les laboratoires du fabricant de l'aspartame. « Dans le cas de G. D. Searle, nous n'avons aucune base pour asseoir notre confiance », conclut Adrian Gross, un rapporteur de la FDA, en mars 1976². Quatre mois plus tard, l'autorisation de mise sur le marché de l'aspartame est suspendue. La famille Searle se

“Rien d'autre n'avait d'importance que les milliards de dollars que ce produit pouvait rapporter” James Turner, avocat

tourne vers un homme d'influence, un certain Donald Rumsfeld, originaire comme elle de

l'Illinois. L'ancien secrétaire à la Défense du gouvernement de Gerald Ford devient en 1977 le P-DG de Searle. Dans le documentaire de Robert Kuperberg, Turner raconte sa rencontre avec Rumsfeld et son état-major au Madison Hotel de Washington. « Rien n'avait d'importance pour eux, sauf les milliards de dollars que ce produit pouvait rapporter », confie-t-il, amer. Celui-ci a cru remporter la partie en septembre 1980 quand une commission d'enquête publique de la FDA conclut à l'interdiction de l'aspar-



tame dans les aliments « tant que la question de son éventuel potentiel cancérigène n'a pas été résolue par de nouvelles études ».

Après avoir passé au crible plus de mille documents de l'énorme dossier du E951 (le code de l'additif aspartame), la journaliste Marie-Monique Robin (lire ci-contre) démontre qu'aucune nouvelle étude n'est venue, depuis, lever les craintes de l'administration. Par une incroyable volte-face, la FDA autorise l'aspartame en juillet 1981. Entre-temps, l'ultralibéral Ronald Reagan a été élu. Et un nouveau directeur de l'autorité de contrôle a été nommé par... Rumsfeld, devenu secrétaire à la Santé. L'homologation tant convoitée fixe une dose journalière admissible (DJA) à 50 mg par kilo de poids corporel. Ce seuil semble avoir été établi de manière arbitraire, sur la foi d'études financées par la firme, dans lesquelles diverses anomalies ont été relevées. Un seul exemple : les rats étudiés et numérotés par les chercheurs de Searle sont classés comme morts pour réapparaître vivants des semaines plus tard dans les comptes rendus.

En 1987, une commission d'enquête sénatoriale le confirme : « Je n'ai aucun scrupule à dire que si nous basons la quantité d'aspartame autorisée dans nos aliments sur les études de Searle, alors c'est un vrai désastre », martèle Jacqueline Verrett, biochimiste à la FDA de 1957 à 1979. Pis : aucune étiquette ne mentionnant la quantité d'aspartame contenue dans un aliment, il est difficile de savoir si l'on frôle soi-même la dose maximale avec quelques canettes, du chewing-gum et des sucrettes dans son café. Bizarrie ultime : la limita-

tation fixée par l'autorité européenne de santé (Efsa), qui avoue avoir calqué sa décision sur celle de son homologue américaine, a été réduite à 40 mg/jour par kilo de poids corporel. Pourquoi ? Mystère.

Depuis, au fil des années, quatre-vingt-onze effets secondaires imputés par des plaignants à l'aspartame ont été répertoriés : crises d'épilepsie, troubles de la vision, paralysie des membres ou fatigue chronique. En 1989, l'association américaine des pilotes, alertée, recommande à ses adhérents de ne plus borborer de boissons light deux heures avant leur vol.

Dans le dossier noir de l'aspartame, les lanceurs d'alerte ont été nombreux. Constants dans leurs accusations, ils se sont heurtés à un système façonné depuis l'industrialisation de la société occidentale. Dès 1974, Jacqueline Verrett, l'inflexible toxicologue de la FDA, déplorait que sur les centaines d'additifs alimentaires autorisés, la plupart n'avaient jamais été testés. Dans le livre *Eating May Be Hazardous To Your Health* (Manger peut être dangereux pour votre santé), elle écrivait alors : « Il est possible que nous soyons en train de semer les graines d'une épidémie de cancers qui se développera dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix. » On ne pourra pas dire qu'on n'aura pas été prévenus. ■

(1) Diffusé en janvier dernier sur Planète. (2) Cité par Marie-Monique Robin dans « Notre poison quotidien ».



MARIE-MONIQUE ROBIN, auteure du documentaire « Notre poison quotidien »*

“TOUT EST VERROUILLÉ PAR L'INDUSTRIE”

DANS UNE ENQUÊTE MINUTIEUSE, LA JOURNALISTE DÉMONTE LES ROUAGES DES AGENCES DE CONTRÔLE DES ALIMENTS.

Le constat de Marie-Monique Robin est inquiétant : pesticides, additifs et autres composés chimiques figurent aujourd'hui dans nos assiettes sans que nous puissions nous assurer de leur innocuité. De Washington à Genève, la journaliste a reconstitué les conditions de mise sur le marché de produits phares lancés par les firmes américaines.

VSD. Y a-t-il un véritable scandale de santé publique avec l'aspartame ?

Marie-Monique Robin. J'ai pris ce dossier sans a priori. Mais il est clair que les agences de contrôle continuent de revendiquer une dose journalière admissible (DJA) – (seuil en deçà duquel l'ingestion d'une substance ne serait pas toxique, NDLR) – établie dès l'origine sur des études frauduleuses. Les arguments avancés par les agences, l'Efsa en Europe, la FDA aux États-Unis, sont affligeants. Ce qui est inquiétant, c'est qu'elles ne tiennent pas compte des études les mieux faites, comme celle de l'institut italien Ramazzini, une référence mondiale (qui signale un nombre

significatif de tumeurs cérébrales relevées sur des souris ayant été exposés in utero à l'aspartame, NDLR).

VSD. Pourquoi les agences de contrôle restent-elles sourdes à ces alertes ?

M.-M. R. Les experts de ces agences sont liés aux industries, ce qui peut se

concevoir. Mais le dispositif mis en place n'est pas transparent : il protège les produits, pas les consommateurs. Tout est verrouillé par l'industrie, qui bénéficie de la complicité tacite des pouvoirs publics. Il faut dire, à la décharge de ces gestionnaires du risque, qu'ils se heurtent à une mobilisation sidérante des firmes. Elles vont jusqu'à financer des études inutiles, rien que pour polluer la littérature scientifique. C'est tellement énorme que l'on pourrait croire devenir parano. C'est un vrai système de manipulation de la science et de l'opinion.

VSD. Après quarante ans de controverse, que peut-il se passer ?

M.-M. R. La Stevia (un substitut du sucre à base d'extrait de plantes, NDLR) ayant enfin été autorisée, je pense que Coca-Cola est en train de négocier le retrait progressif de l'aspartame. Partout, on va essayer de remplacer cet édulcorant de synthèse par la Stevia. Et la crise de santé publique sera évitée. ■ N. G.

(*) Diffusé sur Arte, le 15 mars à 20h40. En DVD, le 23 mars. À paraître le 24 mars (Arte/La Découverte).

“LE DISPOSITIF MIS EN PLACE PROTÈGE LES PRODUITS, PAS LES CONSOMMATEURS”

Marie-Monique Robin